

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

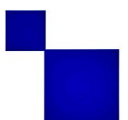
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Laporte
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Lecroq donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly



Délibération n° 2023-XII-38 du 14 décembre 2023

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 – VOTE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts article 1636 B paragraphe 4,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-III-11 / 2 du 10 mars 2016 relative aux subventions de fonctionnement aux établissements, structures et services d'accueil non départementaux,

Vu les orientations budgétaires présentées le 16 novembre 2023 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2024, qui s'établissent toutes sections confondues à :

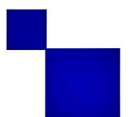
Mouvements budgétaires : 195 291 489,33 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 133 803 101,72 euros en dépenses et en recettes.

Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 122 127 000,00 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 100 777 000,00 euros en dépenses et 69 638 612,39 euros en recettes.



Section d'exploitation

Mouvements budgétaires : 73 164 489,33 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 33 026 101,72 euros en dépenses et 64 164 489,33 euros en recettes.

- FIXE à 950 000 euros le montant de la contribution versée par le budget principal au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;

- FIXE à 872 360,72 euros en dépenses et 288 685,40 euros en recettes au titre des mouvements liés entre le budget principal et le budget annexe ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme mentionnées dans le tableau n°1 joint en annexe ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans le tableau n°2 joint en annexe.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.